VIDE GRENIER

Dimanche 11 avril 2021

Complexe des Frénouelles

De 8h30 à 18h00

Restauration sur place – Autorisation municipale

Organisé par

Le Basket Cub Héricois
1 rue des Frénouelles

44810 HERIC

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer **par courrier** impérativement **avant le 4 avril 2021** à l'adresse suivante :

Martial RENARD
3 rue des souzettes – 44810 HERIC

Contact pour tous renseignements
06 60 87 17 53
videgrenier@bchericois.fr

✂----------

Identité de l'exposant

NOM ……Prénom……

Adresse……..……..

Tél. ……..……Portable ……..…….

Adresse mail ……...

Pièce d'identité ❍ **Carte Nationale d'Identité** ❍ **Passeport**

N° pièce d'identité ……. **Délivré le ……....**

Par la Sous-Préfecture ou Préfecture de …….

Plaque d'Immatriculation : ……

Réservation emplacement (s) : 3 m linéaire par 3 m de profondeur

……. Emplacement (s) x 10 € = …… € **…… Table (s) x 2 € = ……. €** **…… Panier repas (1sandwich + 1 boisson + 1 dessert) x 4,5 € = …….. €**	**Total en €**

Emplacement

Je souhaiterai être à côté de M./Mme ……

Dans la limite des capacités de l'organisateur à pouvoir répondre à cette demande.

ATTENTION : Cette inscription doit être **OBLIGATOIREMENT** accompagnée :

- D'une photocopie de votre pièce d'identité recto verso
- Du règlement intérieur de la manifestation signé
- Du règlement par chèque à l'ordre du « BC Héricois »

Il est rappelé que la réservation ne pourra être validée que si le dossier est complet

Règlement intérieur – Vide Grenier

Dimanche 11 avril 2021

- Le vide grenier se déroule au complexe sportif des Frénouelles située 1 rue des Frénouelles à Héric le dimanche 11 avril 2021 de 8h30 à 18h
- L'accès à la salle et l'accueil des exposants se fera à partir de 7h
- La clôture des inscriptions sera effective le dimanche 4 avril 2021
- Ce vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et interdit aux professionnels
- Un professionnel qui s'inscrit en tant que particulier se verra renvoyer sans remboursement
- Aucun remboursement ne sera effectué par l'organisateur en cas d'annulation de la part de l'exposant
- L'affectation des places de déballage est effectuée par l'organisateur
- L'organisateur ne s'engage aucunement à répondre favorablement à la demande d'emplacements à côté d'un autre exposant nommé
- Les véhicules de plus de 20 m3 ne seront admis sur le lieu de la manifestation
- Les emplacements sont affectés dans l'ordre d'arrivée des exposants le jour de la manifestation
- L'organisateur se réserve le droit de redistribuer un emplacement réservé, mais disponible à partir 8h30
- L'exposant se conforme scrupuleusement à la surface qui lui sera attribué ave au plus 3 mètres de profondeur
- L'exposant devra laisser propre avant son départ l'emplacement qui lui aura été attribué. Pour ce faire un sac poubelle lui sera remis à l'accueil
- L'organisateur dégage toutes responsabilités concernant d'éventuels vols ou dégradations en tous genres
- L'exposant est seul responsable des objets, matériels … mis à la vente à son emplacement
- La vente de tous type de boissons, alimentations, friandises…est strictement réservée à l'organisateur
- Les allées de circulation devront rester dégagées pour permettre la circulation
- L'inscription à cette manifestation implique l'acceptation totale de ce règlement
- L'organisateur se réserve le droit d'expulser l'exposant en cas de non respect de ce règlement

Nom	**Organisateur :**
Prénom	**Basket Club Héricois**
Visa précédé de la mention « lu et approuvé »	